



APPEL D'OFFRES N° P69/2015 POUR LA SELECTION D'OPERATEURS ECONOMIQUE DANS LE CADRE DE LA CONCESSION DE L'ACTIVITE DE CONTROLE DE LA QUALITE DU CAFE ET DU CACAO DESTINES A L'EXPORTATION

ARTICLE 1 : AUTORITE CONTRACTANTE

Le présent appel d'offres est lancé par le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao (Le Conseil du Café-Cacao).

ARTICLE 2 : OBJET

Le présent appel d'offres a pour objet la Concession de l'activité de contrôle de la qualité du café et du cacao destinés à l'exportation.

ARTICLE 3 : NATURE DES PRIX DU MARCHÉ ET ALLOTISSEMENT

Les conventions sont établies sur prix unitaire. Les prestations, objet du présent appel d'offres, sont constituées en six lots.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Les conventions issues de ce présent appel d'offres seront financées par le budget 2015 du Fonds d'Investissement Agricole (FIA).

ARTICLE 5 : CAUTIONNEMENT PROVISoire

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre, un cautionnement provisoire établi par une banque, un établissement financier ou un tiers agréé par le Ministère de l'Economie et des Finances, d'un montant **10 000 000 FCFA**

ARTICLE 6: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence, toutes personnes physiques ou morales établies ou non en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes.

ARTICLE 7 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté gratuitement ou retiré à l'adresse suivante :

Le Conseil du Café-Cacao
ABIDJAN-Plateau, Immeuble CAISTAB
19^e étage porte 17

Tél. : 20 20 27 50 / 20 25 56 39
Service Achats et Passation des Marchés
Voir Mademoiselle MOBOU Sandrine
Tél : 20 20 27 50 / 20 25 56 39

Email : bah.abdoulaye@conseilcafecacao.ci/
diomande.yacouba@conseilcafecacao.ci

contre paiement en espèces d'une somme forfaitaire non remboursable de **200 000 FCFA** payable à la Caisse au 22^{ème} étage de l'immeuble **CAISTAB**.

ARTICLE 8 : REMISE DES PLIS

Les offres seront déposées au plus tard le **12 Juin 2015 à 09 heures 00 délai de rigueur**, à l'adresse ci-dessus indiquée à l'article 7. Elles doivent être placées dans une grande enveloppe ou enveloppe extérieure, contenant l'enveloppe des documents originaux et celle des copies. L'enveloppe ou le contenant extérieur doit être fermé, de façon à ne pouvoir être ouvert qu'en séance.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le **12 juin 2015 à 09 heures 30 minutes dans la salle de réunion du 16^e étage de l'Immeuble CAISTAB**.

ARTICLE 10 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats du présent appel d'offres seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire (Journal des Marchés Publics) et affichés à l'adresse indiquée à l'article 7.

ARTICLE 11 : DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant **un délai de 120 jours** à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 12 : DROIT D'ENREGISTREMENT

Les conventions issues du présent appel d'offres seront soumises aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0,5 % du montant hors taxes) aux frais des titulaires.

ARTICLE 13 : LEGISLATION REGISSANT LE MARCHÉ

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2009-256 du 06 août 2009, portant Code des Marchés Publics tel que modifié par le décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et ses textes d'application.